

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

L'an deux mille vingt, le 21 janvier à 18h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 13 janvier 2020 se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX.

Étaient présents : M. LEROUX, M. LECHEVALIER, M. DARMOIS, Mme PEPIN, Mme DUTILLOY, M. GLATRE, Mme JACQUEMIN, Mme ROSA, M. CANTELOUP, M. TIMON, Mme WAGNER, M. BOISSY, Mme Brigitte CABOT, Mme Sylvie CABOT, Mme SIMON, M. MARE, M. MOTTIN, M. MAUVIEUX, Mme KOUZIAEFF, M. ANSART, M. MINARD, M. MANCEL, Mme ROULIN, Mme MONLON, Mme ROTHACKER, M. VOSNIER, M. CARTIER, M. LEFRANCOIS, M. AUBE.

Secrétaire de séance : Mme PEPIN

Procurations : M. RIFFLET à Mme DUTILLOY, M. PARIS à M. CANTELOUP, M. CRIBELIER à M. DARMOIS, M. CLERET à M. LEROUX, Mme MOUNIER à Mme JACQUEMIN,

Absents : M. BOURDAIS, Mme PLATA, Mme DUVAL, Mme DELAMARE, M. DESPLANQUES, Mme LOPES DUARTE

Excusée : Mme MAQUAIRE.

N°1-2020 Dénomination d'un rond-point « Arnaud BELTRAME » –

Le Comité d'Entente a émis l'idée de dénommer sur la commune un espace en mémoire du Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME, qui rappelons-le :

S'est substitué volontairement au dernier otage au cours d'une attaque terroriste islamiste le 23 mars 2018.

Originaire d'Etampes en 1973, cet élève officier fait ses études en classe préparatoire au lycée militaire de Saint-Cyr de 1991 à 1994. En 1995, il réalise son service militaire comme élève officier de réserve à l'École de l'artillerie, puis comme aspirant au 35^e régiment d'artillerie parachutiste de Tarbes. Devenu par la suite officier de réserve en situation d'activité (ORSA) au 8^e régiment d'artillerie de Commercy, le sous-lieutenant Arnaud BELTRAME intègre en 1999 l'École militaire interarmes, il en sortira major de la promotion Campagne d'Italie en 2018. Par la suite, il choisit d'intégrer la gendarmerie et rejoint l'École des officiers de la Gendarmerie nationale dont il sortira à nouveau major de la promotion Capitaine Gauvenet en 2002.

À l'issue de sa formation, en 2003, il fait partie des sept sélectionnés sur quatre-vingts candidats pour intégrer l'escadron parachutiste d'intervention de la Gendarmerie nationale (EPIGN), une des composantes du Groupement de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale. Il y obtient notamment la qualification de « chasseur » opérationnel. Il est promu capitaine le 1^{er} août 2005, année au cours de laquelle il assure, au cours d'une mission en Irak, l'exfiltration d'une ressortissante française. Cette mission conduite par Arnaud BELTRAME au péril de sa vie lui vaut d'être décoré de la croix de la Valeur militaire avec citation à l'ordre de la brigade.

En 2006, il rejoint la Garde républicaine en qualité de commandant de la première compagnie de sécurité et d'honneur du 1^{er} régiment d'infanterie de la Garde à Nanterre. Il est promu chef d'escadron le 1^{er} janvier 2010.

Il commande la compagnie de gendarmerie départementale d'Avranches de 2010 à 2014.

En 2015, il intègre une formation de l'Institut supérieur du commerce de Paris et de l'École européenne d'intelligence économique, dont il sort diplômé en 2016 avec le titre de consultant en intelligence économique.

Il est promu lieutenant-colonel en 2016. En août 2017, il devient officier adjoint de commandement (OAC) au groupement de gendarmerie de l'Aude, pour pouvoir se rapprocher de sa nouvelle compagne.

Il succombera à ses blessures après de nombreuses heures de négociation lors de la prise d'otage du 23 mars 2018 au supermarché de Trèbes, dans l'Aude.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide*

- **DE NOMMER** un espace en souvenir du Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME au rond-point situé à proximité de la Gendarmerie, 1 rue du Président Coty.

N°02-2020 - Débat d'Orientations Budgétaires 2020

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnels.

A titre introductif au présent rapport d'orientation il convient d'indiquer que le budget primitif 2020 sera un budget de période pré-électorale c'est-à-dire qui se limitera à reprendre les engagements juridiques passés sans nouveaux projets. Il appartiendra au futur Conseil municipal d'inscrire les dépenses correspondant à leur projet politique grâce à la reprise des résultats de l'exercice précédent et aux notifications des bases fiscales (état 1259 notamment) et des dotations.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide*

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020 dont le contenu est repris dans le rapport ci-joint en annexe.

N°03-2020 - Attribution de subvention à des particuliers dans le cadre de l'OPAH-RU 2016 - 2022

La Ville de Pont-Audemer a engagé une OPAH-RU en octobre 2016 pour une durée de 6 ans.

Elle a, en parallèle, mis en œuvre un programme d'aides complémentaires aux particuliers selon plusieurs axes stratégiques :

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,

- Mobilisation des logements vacants,
- Rénovation thermique et lutte contre la précarité énergétique,
- Adaptation des logements,
- Copropriétés,
- Façades.

Par courriers de SOLIHA, prestataire en charge du suivi et de l'animation de l'OPAH-RU 2016-2022, reçus en mairie de Pont-Audemer le 7 mai 2019 qui sollicite de la commune de Pont-Audemer l'octroi de subventions dans le cadre des aides complémentaires de l'OPAH-RU au profit d'un propriétaire,

Vu le règlement des aides complémentaires de la Ville de Pont-Audemer à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Rénovation Urbaine (OPAH-RU) 2016-2022,

Nature de l'intervention	Dossiers	Montant proposé	Total engagé
Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé			
Mobilisation des logements vacants			
Rénovation thermique et lutte contre la précarité énergétique			
Adaptation des logements			
Copropriétés			
Façades 10 % - 15 000 euros HT de travaux max	Monsieur Alan FAUGERAS 13 Rue Stanislas Delaquaize 27500 PONT-AUDEMER	1 500 €	
		1 500 €	1 500 €
TOTAL ENGAGE			1 500 €

Vu le règlement des aides complémentaires de la Ville de Pont-Audemer à l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat OPAH 2016-2022.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide*

➤ **D'APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus.

N°04-2020 - Défraiement d'un stagiaire

Mademoiselle MORICE Léa effectue un stage dans notre Collectivité pour la période du : 27.01.2020 au 19.06.2020

Elle est affectée au Musée Alfred CANE avec un projet défini avec la Directrice (joint à la présente délibération).

Vu la loi n° 2013-660 du 22.7.2013 article 27 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Une prise en charge de défraiement est proposée à hauteur de 15 % du plafond sécurité sociale soit : 3.75 € par heure – Gratification mensuelle lissée sur la totalité de la période.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide,*

- **DE VERSER** une indemnité mensuelle définie selon l'échéancier annexé à Mademoiselle MORICE Léa - 9 rue des Forsythias – 27290 Pont-Authou et à signer tous les documents nécessaires et actes se rattachant à ce dossier.

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 janvier 2020

Le Secrétaire de Séance

Odile PEPIN



Pour extrait certifié conforme
Le Maire



Michel LEROUX
Président de la Communauté



de Communes